

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 13 août à 19 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Mesdames les conseillères Jade Charest, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Denis Parent et Benoit Duval.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Absent : Stéphane Arbour, conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025**
- 5- **Correspondance**
- 6- **Approbation des comptes payés et payables au 13 août 2025**
- 7- **Dépôt des rapports internes**
- 8- **Modification de la résolution 2025-01-088 sur la rémunération de l'inspecteur municipal**
- 9- **Les excavations Michel Chartier Inc. - paiement final décompte no 4**
- 10- **Édith Gagné- paiement final services professionnels**
- 11- **Bélangier Sauvé avocat- paiement services professionnels**
- 12- **Marion Asphalte- Entériner la dépense**
- 13- **Cours de secourisme- Directrice générale et adjointe administrative**
- 14- **Formation CCU- inscription**
- 15- **Poste adjointe administrative- fin de période de probation**
- 16- **Marion asphalte- ajout de pièces d'asphalte**
- 17- **Varia**
- 18- **Période de question**
- 19- **Levée de l'assemblée**

1-OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19 :00 heures.

2-MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2025-08-114 **Il est proposé par** Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu les procès-verbaux, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-115 **Il est proposé par** Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Jade Charest

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

6-APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES AU 13 AOÛT 2025

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de 88 472.30 \$ qui se détaillent comme suit;

Fournisseurs	64 070.95\$
Salaires et avantages sociaux pour la période du 13 août 2025	<u>24 401.35\$</u>
	88 472.30\$

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-116 Il est proposé par Madame Lyne Rivest

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 88 472.30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7-DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports suivants :

- 1) L'état des finances.
- 2) Rapport de suivi des permis
- 3) Rapport Carrefour Canin période du 1^{er} avril au 31 juillet 2025

Le conseil municipal prend acte de ce dépôt dont les copies sont déposées aux archives de la Municipalité.

8-MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-01-088 SUR LA RÉMUNÉRATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-01-008 a été adopté le 15 janvier 2025 sur la rémunération de l'inspecteur municipal pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le tarif de base et le tarif horaire ne sont pas inclus dans la résolution;

CONSIDÉRANT que l'ajout du tarif de base est de 250 \$ par mois;

CONSIDÉRANT que l'ajout du tarif horaire est de 45 \$/ l'heure pour des dossiers particuliers;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-117 Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil accepte l'ajout du taux de base de 250 \$ par mois ainsi que le tarif horaire de 45 \$/ l'heure pour des dossiers particuliers pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9-LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.- PAIEMENT FINAL DÉCOMPTÉ NO 4

CONSIDÉRANT que le certificat de paiement final du décompte numéro 4 nous a été transmis sous le numéro de référence VSPM-22023500-A0 par la firme d'ingénieur EXP Inc;

CONSIDÉRANT que l'inspection des travaux a été tenu le 15 juillet 2025 et certifié conformément aux conditions du contrat selon la firme EXP;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la libération de la retenue contractuelle du 5% finale (38 401.86 \$) + les travaux effectués dans la directive de changement (21 478.33 résolution 2025-06-090) – pénalité sur la pierre (279.79 \$) - pénalité sur le pavage (- 4 000 \$ résolution 2025-06-077) + les taxes applicables pour un total de 63 926.56 \$

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-118 Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement du décompte numéro 4 sous le numéro de référence VSPM-22023500-A0 à Les Entreprises Chartier Inc. au montant de 63 926.56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-ÉDITH GAGNÉ- PAIEMENT FINAL SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que suite à la réception d'une facture numéro 2025/01 de madame Édith Gagné au montant de 150.00 \$ pour services professionnels qui étaient, en majorité, de répondre à certaines questions de la présente direction;

CONSIDÉRANT que cette facture est finale;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-119 Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de 150.00 \$ à madame Édith Gagné pour services professionnels finales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-BÉLANGER SAUVÉ AVOCAT-PAIEMENT SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT qu'une facture d'honoraire de Bélanger Sauvé Avocat, dossier 12572/7 pour vérification et renseignements pour plusieurs dossier a été reçu;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture 0000442040 est de 1 211.84 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-120

Il est proposé par Madame Lyne Rivest

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de la facture 0000442040 au montant de 1 211.84 \$ à Bélanger Sauvé Avocats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-MARION ASPHALTE -ENTÉRINER LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2025-06-076 donnait l'octroi du contrat au montant de 12.00 \$/ M.C. pour les travaux d'asphaltage à Marion Asphalte;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture reçue numéro 6418 est de 48 212.24\$ pour les dits travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-121

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Jade Charest

Et résolu,

Que le conseil autorise et entérine le paiement au montant de 48 212.24 \$ à Marion Asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-COURS DE SECOURISME- DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE

- CONSIDÉRANT** qu'un cours de secourisme est exigé dans le milieu de travail.
- CONSIDÉRANT** qu'il doit toujours avoir au moins une personne sur place qui doit avoir son cours de secouriste;
- CONSIDÉRANT** qu'il est possible que soit la directrice générale ou soit l'adjointe administrative peuvent se retrouver seule au bureau municipal;
- CONSIDÉRANT** que la formation se fait en présentielle entre 7 et 8 heures + en virtuelle entre 7 et 8 heures;
- CONSIDÉRANT** que le coût de la formation est entre 75.00 \$ et 115.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-122 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à suivre le cours de secourisme et de défrayer les coûts s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- FORMATION CCU- INSCRIPTION

- CONSIDÉRANT** que la formation est obligatoire pour les membres qui forment un CCU;
- CONSIDÉRANT** que la formation doit être suivie au cours des 3 mois suivant la nomination;
- CONSIDÉRANT** que le coût est de 125.00 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-123 Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

Que le conseil accepte de défrayer le coût de formation de 125.00 \$ pour chaque membre formant le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- POSTE ADJOINTE ADMINISTRATIVE-FIN DE PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT que la probation du poste d'adjointe administrative a pris fin le 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Simoneau répond aux exigences demandées par ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-124 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Jade Charest

Et résolu,

D'autoriser la permanence à Madame Nathalie Simoneau au poste d'adjointe administrative, au taux horaire de 30\$/heure pour 28 heures/ semaine.

Félicitation à Madame Simoneau et bonne continuité dans ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- MARION ASPHALTE INC- AJOUT DE PIÈCES D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été octroyée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration –par circonscription électorale (PPA-CE) pour une somme de 9698.00\$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des pièces d'asphalte pour un total de 808 mètre carré;

CONSIDÉRANT que les règles d'octroi de contrat entourant le règlement 2021-075 sur la gestion contractuelle ont été respectés;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-125 Il est proposé par Madame Lyne Rivest

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

D'autoriser la directrice à faire la demande auprès de Marion Asphalte Inc. pour effectuer la pose de pièces d'asphalte au coût de 12\$/ le mètre carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- VARIA

18-PÉRIODE DE QUESTION

19-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-08-126 **Il est proposé par** Monsieur Denis Parent

Appuyé par Madame Jade Charest
Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 19 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest
Maire

Marie-Claude Parent
directrice générale greffière-trésorière